

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 2 octobre 2017, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny conseillère	district # 3
M. Tony Côté, conseiller	district # 4
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5495-2017

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

3. ADMINISTRATION

3.F. Remise de la trousse des nouveaux arrivants

10. AFFAIRES NOUVELLES

- 10.A. Office municipal d'habitation - Programme PSL 2018 - Dépôt d'une lettre suivi au budget 2018
- 10.B. Règlement 486-2016 - Application et mandat pour services conseils juridiques
- 10.C. Motion de félicitations - Montée des héros

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017

5496-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 3.B. Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017
 - 3.C. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017
 - 3.D. Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017
 - 3.E. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter
4. Résolutions
 - 4.A. Mont Lac-Vert - Unité de climatisation et de chauffage
 - 4.B. Dépôt de la 28^{ième} liste des nouveaux arrivants
 - 4.C. Sécurité scolaire - Appui au débarcadère
 - 4.D. Programme de réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement des infrastructures routières locales - Élaboration des plans et devis
 - 4.E. Programme de réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement des infrastructures routières locales - Réalisation des travaux
 - 4.F. Programme de réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement des infrastructures routières locales - Entente intermunicipale pour des travaux conjoints
 - 4.G. Vente de bois - Appel d'offres
 - 4.H. Politique d'approvisionnement et d'achat local - Adoption
 - 4.I. Dépôt du bilan sommaire 2016 de l'usage de l'eau potable
 - 4.J. Adjudication du contrat de déneigement 2017-2018
 - 4.K. Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Sud - Adoption des prévisions budgétaires 2018
 - 4.L. Regroupement des offices municipaux d'habitation (OMH) sur le territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est
 - 4.M. Analyse de risque provincial - Exigences de la norme de bois contrôlé du FSC
 - 4.N. Programme de supplément au loyer - Renouvellement d'entente 2015-2018
 - 4.O. Avis de motion - Règlement 496-2017
 - 4.P. Office municipal d'habitation d'Hébertville - Révision budgétaire 2017
 - 4.Q. Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 - Approbation de la programmation des travaux
5. Correspondance
 - 5.A. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) - Stratégie de retrait des panneaux d'interdiction de frein moteur
 - 5.B. École Saint-Joseph - Demande de collaboration

6. Loisirs et culture

- 6.A. Commission scolaire du Lac-Saint-Jean - Échange
- 6.B. Fête de la reconnaissance - Acceptation du budget 2017
- 6.C. Réaménagement de la plaine verte - Affectation des sommes non dépensées
- 6.D. Bloc sanitaire mobile - Autorisation d'achat
- 6.E. Aménagement de la cour d'école - Appui à la réalisation
- 6.F. Camping Lac-Vert - Approbation de la tarification 2018

7. Urbanisme

Aucun point à l'ordre du jour.

8. Dons et subventions

- 8.A. Maison des jeunes La Zone - Demande de gratuité du gymnase pour la saison 2017-2018
- 8.B. Tel-Aide - Invitation à un cocktail-bénéfice
- 8.C. Club optimiste d'Hébertville - Invitation Vins et fromages
- 8.D. Patriotes Bantam BB - Demande de commandite 2017-2018
- 8.E. Le Prisme culturel - Demande d'aide financière

9. Rapport des comités

10. Affaires nouvelles

10.A. _____

10.B. _____

11. Liste des comptes

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

3.C. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017

5497-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Aucun commentaire soulevé.

3.E. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Aucun document déposé.

3.F. REMISE DE LA TROUSSE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Il y a remise de la trousse aux nouveaux arrivants présents ainsi que prise de photos. Ceux qui sont absents seront ultérieurement contactés.

4. RÉSOLUTIONS

4.A. MONT LAC-VERT - UNITÉ DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE

CONSIDÉRANT QUE l'équipement en place depuis 1990 ne fonctionne plus depuis le printemps 2017;

CONSIDÉRANT les soumissions demandées pour la fourniture et l'installation d'une unité de climatisation et de chauffage neuve;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée lors de la réunion du Conseil d'administration de *Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert* du 28 août 2017 recommandant l'achat d'une unité de chauffage et de climatisation;

5498-2017

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'une unité de chauffage et de climatisation de marque Carrier 50TC-D12 au coût de 10 385 \$ plus taxes chez Plomberie Roy. L'achat inclut le raccordement électrique, le service d'une grue, la mise en place ainsi que la mise en marche. Cette acquisition sera défrayée à même le fonds de roulement et sera payée sur une période de 3 ans.

4.B. DÉPÔT DE LA 28^{ÈME} LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

5499-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

148	Albert, Margerie	654, rue Villeneuve
149	Bettez, Pierre et Lapointe Diane	187, rue Potvin Sud
150	Bergeron, Guillaume	200, rue Hudon
151	Collard, Nathalie	19, chemin du Coteau
152	Gadoury, Robert et Audet Louise	170, rang Lac-Vert
153	Gagné, Gilles	941, rang Saint-Léandre
154	Girard, Luc	85, chemin Lessard
155	Lavoie, Isabelle et Gagné Étienne	601, rue Martin
156	Moisan, France et Bolduc Doris	126, chemin du Lac-Gamelin Est
157	Racine, Anthony	532, rue LaBarre
158	Savard, Louis	427, rang Lac-Vert
159	Turcotte, Joëlle	208, rue Hudon
160	Vaillancourt, Denis et Duchesne, Agathe	422, rang Lac-Vert

D'accepter la 28^{ème} liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

4.C. SÉCURITÉ SCOLAIRE - APPUI AU DÉBARCADÈRE

CONSIDÉRANT les problèmes de sécurité lors de l'entrée et la sortie des élèves de l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement de la cour d'école, pour lequel la Municipalité a donné son appui dans la résolution 5258-2016, aura un impact sur le débarcadère actuel;

CONSIDÉRANT l'affluence du trafic dans les rues à proximité de l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean en collaboration avec la Municipalité a débuté la réflexion sur un plan d'aménagement d'un nouveau débarcadère;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire est prête à investir 50 % des coûts de réalisation du débarcadère jusqu'à concurrence de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les plans du débarcadère devront être approuvés par la Commission scolaire et le Conseil municipal;

5500-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De s'associer à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean pour la réalisation du débarcadère pour 50 % des coûts jusqu'à un maximum de 50 000 \$, avec approbation des plans avant la réalisation. Le tout conditionnel à l'obtention d'une aide financière.

Il est précisé que l'entretien du débarcadère fera l'objet d'une entente distincte entre la Municipalité et la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

4.D. PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Lac-Saint-Jean-Est a obtenu un avis favorable du MTMDET;

5501-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

4.E. PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Lac-Saint-Jean-Est a obtenu un avis favorable du MTMDET;

5502-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

4.F. PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR DES TRAVAUX CONJOINTS

CONSIDÉRANT l'autorisation à déposer une demande d'aide financière conjointe avec la municipalité d'Hébertville-Station dans le programme de Réhabilitation du réseau routier local Volet - Redressement des infrastructures routières locales et ce, pour les travaux de réfection de la route collectrice Turgeon;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une entente intermunicipale entre les municipalités d'Hébertville et Hébertville-Station pour le dépôt d'une aide financière pour les travaux conjoints de la route collectrice Turgeon;

5503-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mairesse et la direction générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville l'entente intermunicipale pour le dépôt d'une demande d'aide financière conjointe avec la municipalité d'Hébertville-Station dans le programme de Réhabilitation du réseau routier local Volet - Redressement des infrastructures routières locales et ce, pour les travaux de réfection de la route collectrice Turgeon.

4.G. VENTE DE BOIS - APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT la tornade de force F2 qui a lourdement affecté une partie du territoire rural et de villégiature de la Municipalité le 18 juin dernier;

CONSIDÉRANT la résolution 5437-2017 décrétant des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT les travaux forestiers réalisés pour sécuriser la zone touchée par le sinistre;

CONSIDÉRANT le volume apparent de bois récolté estimé à 620 m³ ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de diffuser un appel d'offres pour la vente du bois récolté aux citoyens d'Hébertville;

5504-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale par intérim à rédiger un appel d'offres pour la vente du bois récolté suite à la tornade du 18 juin.

De diffuser l'information aux citoyens d'Hébertville par le biais d'un envoi postal.

De préciser également que les employés de la municipalité d'Hébertville ne pourront déposer une offre pour la présente transaction de vente.

4.H. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT ET D'ACHAT LOCAL - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une Politique d'approvisionnement et d'achat local précise les orientations privilégiées et les façons de faire de la municipalité d'Hébertville en matière d'approvisionnement et d'achat local pour ses achats de moins de 25 000 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique contribue au développement d'une économie locale dynamique et participe à la consolidation d'emplois dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour être qualifiée de fournisseur local, l'entreprise concernée doit respecter certaines exigences;

CONSIDÉRANT QUE la politique priorise l'achat local jusqu'à concurrence d'un prix supérieur à 7,5 % du plus bas soumissionnaire pour les acquisitions de biens et services inférieurs à 25 000 \$ taxes incluses;

5505-2017

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter la politique d'approvisionnement et d'achat local et de nommer la direction générale pour les fins d'application de cette politique.

De diffuser également cette politique auprès des organismes mandataires de la Municipalité et de sensibiliser les autres organismes, clubs, associations de la Municipalité d'appliquer une telle politique :

PRÉAMBULE

La Politique d'approvisionnement et d'achat local précise les orientations privilégiées et les façons de faire de la municipalité d'Hébertville en matière d'approvisionnement et d'achat local pour ses achats de moins de 25 000 \$ toutes taxes incluses. Elle contribue au développement d'une économie locale dynamique et participe à la consolidation d'emplois dans la municipalité.

OBJECTIFS

Le Conseil municipal d'Hébertville désire par cette politique d'approvisionnement et d'achat local définir les règles en matière de fournitures et de services tout en orientant la stratégie et les actions en faveur de l'achat local pour l'approvisionnement des contrats de moins de 25 000 \$. Elle assure également aux contribuables que les sommes dépensées pour les fournitures de biens et de services, de quelque nature que ce soit ou de quelque importance financière que ce soit le seront selon des règles conformes aux principes d'une saine administration tout en favorisant l'intégration des notions de l'achat local.

Cette politique vise à :

- Permettre à la municipalité d'Hébertville d'acheter aux meilleures conditions (prix, qualité, service, délai, etc.) tout en tenant compte des exigences des services-clients et des disponibilités du marché;
- Assurer la disponibilité des marchés à long terme tout en favorisant l'achat chez les fournisseurs locaux;
- Prioriser l'achat local jusqu'à concurrence d'un prix supérieur à 7.5 % du plus bas soumissionnaire pour les acquisitions de biens et services inférieurs à 25 000 \$;

QUALIFICATION D'UN FOURNISSEUR LOCAL

Pour être qualifiée de fournisseur local, l'entreprise concernée doit respecter toutes les exigences suivantes :

- Posséder une place d'affaires dans les limites de la municipalité d'Hébertville, y compris les commerces et industries situés dans le parc industriel secteur Sud;
- Payer des taxes commerciales ou industrielles

à la municipalité;

- Détenir un certificat d'occupation d'une place d'affaires à jour, ou être catégorisée « exploitation agricole » au fichier de taxation de la municipalité;
- Démontrer une expérience pertinente dans les catégories de produits/services requis par la municipalité;
- Être membre de la Corporation de développement d'Hébertville;

Le fait que le propriétaire ou le représentant de l'entreprise soit résident de la municipalité ne constitue pas un critère de qualification à un tel statut.

CRITÈRES D'ACHATS

- Qualité des biens et/ou services fournis;
- Qualité d'exécution des travaux;
- L'expertise et l'expérience du fournisseur;
- La disponibilité et délai de livraison du produit ou du service;
- L'entreprise doit respecter toutes les lois provinciales et fédérales (numéro d'entreprise, CSST...);

CHAMPS D'APPLICATION

La direction générale est responsable de l'ensemble des processus d'approvisionnement, de la gestion et de l'application de la présente politique.

Le requérant (employé municipal ou représentant de la municipalité) d'un bien ou service d'une valeur maximale de 24 999 \$ requis dans le cadre des opérations courantes de la Municipalité doit:

- Obtenir l'autorisation d'une personne autorisée à dépenser;
- S'assurer si le bien (ou un équivalent) est disponible en inventaire;
- Vérifier s'il existe une entente d'approvisionnement pour ce bien ou service;

Il pourra alors faire une demande d'achat qui sera traitée par la direction générale en s'assurant de suivre la procédure établie ci-après:

- Valider la disponibilité de ce bien (ou l'équivalent) ou service chez un fournisseur figurant dans la liste des fournisseurs locaux;
- Négocier le prix dans le meilleur intérêt de la municipalité;
- Demander un prix comparable à des fournisseurs extérieurs de la municipalité;
- Accepter un montant égal ou supérieur à 7.5 % d'un fournisseur inscrit à la banque de

fournisseurs et ayant une place d'affaires dans la municipalité;

- Obtenir, avant d'acheter le bien ou service, un numéro d'ordre qui devra être approuvé par une ressource autorisée selon la délégation de dépenser en vigueur;

Nombre de fournisseurs invités : Au moins deux (2) et dans la mesure du possible, avoir au moins (1) fournisseur figurant dans la liste des fournisseurs locaux.

4.I. DÉPÔT DU BILAN SOMMAIRE 2016 DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec doivent produire et déposer le bilan sommaire de l'usage de l'eau potable à chaque année au plus tard le 1^{er} septembre, et ce, afin d'être admissibles aux subventions de ce domaine;

5506-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du bilan sommaire de l'usage de l'eau potable 2016.

4.J. ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a produit un appel d'offres sur invitation relativement au déneigement de chemins, de trottoirs, de rues, de ruelles, de stationnements pour 2017-2018;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 28 septembre 2017 à 11h;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une (1) offre des quatre (4) demandées aux entrepreneurs suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)	Liste du matériel requis	Entente entreposage de la neige	Assurances (2 000 000 \$)
Béton D.R.T.	56 912,63 \$	/	/	/
Multiservices Yves Turcotte	Aucune offre déposée			
Terrassement Ghislain Tremblay	Aucune offre déposée			
Claveau & Fils inc.	Aucune offre déposée			

5507-2017

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder le contrat de déneigement 2017-2018 à l'entreprise Béton D.R.T. pour la somme de 56 912,63 \$ taxes incluses.

4.K. RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville fait partie intégrante de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur sud;

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, elle doit approuver les prévisions budgétaires de la Régie;

5508-2017

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les prévisions budgétaires 2018 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie Secteur Sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 656 378 \$, dont une quote-part pour la municipalité d'Hébertville qui se chiffre à 118 072 \$.

4.L. REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION (OMH) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH);

ATTENDU QUE ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

ATTENDU QU'un plan d'affaires sur le projet de regroupement a été élaboré par les représentants des OMH et des municipalités du territoire, en rencontres de CTC;

5509-2017

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil recommande favorablement le dépôt du plan d'affaires à la Société d'habitation du Québec sous forme d'intention, aux fins d'analyse du projet de regroupement des OMH de Desbiens, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Hébertville, Hébertville-Station et Saint-Gédéon.

4.M. ANALYSE DE RISQUE PROVINCIAL - EXIGENCES DE LA NORME DE BOIS CONTRÔLÉ DU FSC

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville, représentée par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, est membre des Tables Locales de Gestion Intégrée des Ressources et du Territoire (TLGIRT) du Saguenay et qu'à ce titre, elle est une partie prenante visée par la consultation visant l'analyse de risque pour la norme FSC « Bois contrôlé »;

ATTENDU QUE l'analyse de risque a été réalisée par le CIFQ et le Qweb en collaboration avec les industries régionales suivantes : Scierie Lac-Saint-Jean inc, Produits forestiers Résolu, Groupe Rétabec, Scierie Martel, Usine Tremblay sciage, Les bois du Fjord et la Scierie Girard;

ATTENDU QU'une présentation a eu lieu le 21 septembre dernier afin d'informer les partenaires sur les normes de traçabilité des bois (FSC et SBP);

ATTENDU QUE cette présentation visait l'analyse de risque provinciale pour la désignation de faible

risque associée aux hautes valeurs de conservation (HVC) et aux Premières Nations;

ATTENDU QUE pour pouvoir utiliser l'appellation « Bois contrôlé », l'industrie doit faire la preuve qu'il existe un risque Faible que les bois proviennent des sources controversées suivantes :

- Catégorie 1 - Forêt récoltée illégalement;
- Catégorie 2 - Forêt récoltée en violation de droits traditionnels ou civils;
- Catégorie 3 - Forêt dans laquelle de hautes valeurs de conservation sont menacées;
- Catégorie 4 - Forêt qui est convertie en plantations ou en territoires à vocation non forestière;
- Catégorie 5 - Forêt où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.

ATTENDU QUE pour qu'une désignation soit de risque faible, il doit y avoir démonstration que les risques sont inexistantes OU que les risques existent, mais que des mesures et des processus de mitigation sont en place pour diminuer le risque;

ATTENDU QUE l'analyse effectuée permet de conclure qu'il y a des processus reconnus et équitables pour garantir aux peuples autochtones leurs droits de participer à toute décision les concernant;

ATTENDU QUE la prise en compte des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés autochtones présentes sur les territoires forestiers fait partie intégrante de l'aménagement durable des forêts et qu'une consultation distincte des communautés autochtones affectées par la planification forestière est réalisée afin de connaître leurs préoccupations relatives aux effets que pourraient avoir les activités planifiées sur leurs activités exercées à des fins domestiques, rituelles ou sociales;

ATTENDU QU'À partir du résultat de ces consultations, les préoccupations et les valeurs des communautés autochtones sont prises en compte dans l'aménagement durable des forêts et la gestion du milieu forestier et que ladite consultation des communautés autochtones est sous la responsabilité du MFFP;

ATTENDU QUE le risque est faible que la survie du caribou forestier soit menacée par les activités forestières dans les écorégions comprises dans son aire de répartition;

ATTENDU QUE le risque est faible que les paysages forestiers intacts soient menacés par les activités forestières à l'échelle des écorégions où ils sont présents.

5510-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité d'Hébertville appuie les entreprises à se conformer aux exigences de traçabilité des bois.

QUE la municipalité d'Hébertville partage les résultats de l'analyse de risque provinciale

effectuée par l'ensemble des acteurs de la filière bois.

QUE la municipalité d'Hébertville appuie la désignation de « faible risque » pour les catégories 2 et 3.

4.N. PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER - RENOUVELLEMENT D'ENTENTE 2015-2018

5511-2017

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter de renouveler pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 mars 2018 l'entente numéro 6087 conclue entre la Société d'habitation du Québec, l'Office Municipal d'Habitation d'Hébertville et le Havre Curé-Hébert relativement à la gestion des unités du Programme de supplément au loyer.

4.O. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 496-2017

AVIS est par la présente donné par M. Robert Duchesne, conseiller de la Municipalité d'Hébertville, qu'à une séance ultérieure du conseil sera adopté un règlement concernant la tarification du service des incendies dispensé par la municipalité d'Hébertville par le biais de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

4.P. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'HÉBERTVILLE - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017

CONSIDÉRANT la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation d'Hébertville (OMH) datée du 22 septembre 2017;

CONSIDÉRANT la contribution financière municipale de 10 % du déficit de cet organisme;

5512-2017

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du budget révisé 2017 de l'OMH d'Hébertville, ce dernier étant déficitaire de 159 685 \$. La Municipalité s'engage à payer 10 % du déficit, soit 15 969 \$ pour l'année 2017.

4.Q. PROGRAMME DE TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

5513-2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- la municipalité d'Hébertville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité d'Hébertville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité d'Hébertville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité d'Hébertville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité d'Hébertville s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la municipalité d'Hébertville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

5. CORRESPONDANCE

5.A. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) - STRATÉGIE DE RETRAIT DES PANNEAUX D'INTERDICTION DE FREIN MOTEUR

Le MTMDET informe la Municipalité des nuisances sonores occasionnées par la circulation des véhicules lourds et particulièrement celles associées au frein moteur qui peuvent porter atteinte à la qualité de vie des citoyens et de l'absence d'outil permettant de contrôler le tout. Ainsi, le Ministère demande de retirer de tout le réseau, les panneaux d'interdiction du frein moteur et de les remplacer par une affiche de sensibilisation développée expressément pour les besoins de la stratégie. Ces affiches sont disponibles auprès du fournisseur habituel. La Municipalité prendra les mesures requises pour se conformer à cette demande.

5.B. ÉCOLE SAINT-JOSEPH - DEMANDE DE COLLABORATION

L'école Saint-Joseph d'Hébertville sollicite l'aide de la Municipalité pour un projet d'aménagement de la cour d'école. Voir point 6.E. ci-après.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN - ÉCHANGE

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la municipalité d'Hébertville et la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean pour régulariser la possession de certains actifs qui appartiennent à l'un ou l'autre de ces organismes et qui sont majoritairement utilisés pas le partenaire non propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 4752-2016, la Municipalité d'Hébertville s'associe à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean et à la Société québécoise des Infrastructures du Québec pour effectuer les études et les démarches nécessaires à la réalisation de l'échange;

5514-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mairie et la direction générale de signer les documents et protocole d'échange pour et au nom de la municipalité d'Hébertville.

6.B. FÊTE DE LA RECONNAISSANCE - ACCEPTATION DU BUDGET 2017

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 27 septembre 2017 la Commission des loisirs a déterminé que la Fête de la Reconnaissance aura lieu le 17 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs a recommandé l'octroi d'une aide financière de 3 500 \$, dans leur budget des activités sporadiques;

5515-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs et d'accorder une participation

financière de 3 500 \$ pour la tenue de la fête de la Reconnaissance 2017.

6.C. RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLAINE VERTE - AFFECTATION DES SOMMES NON DÉPENSÉES

CONSIDÉRANT QUE pour le réaménagement de la plaine verte, le coût total des travaux était estimé à 544 501,32 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 5365-2017 qui stipule que l'aide financière versée à L'O.T.J. pour la réalisation du réaménagement de la plaine verte s'élève à 186 190 \$;

CONSIDÉRANT QUE les sommes investies pour le réaménagement de la plaine verte au 21 septembre 2017 s'élèvent à 431 129,62\$;

CONSIDÉRANT QUE pour la subvention du Programme Infrastructure Québec Municipalité les dépenses doivent être effectuées avant le 16 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investissements sont nécessaires pour le bon fonctionnement et la sécurité des utilisateurs de la plaine verte;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, lors de la rencontre du 27 septembre 2017, a recommandé de conserver les sommes non dépensées au 21 septembre 2017 pour le réaménagement de la plaine verte, jusqu'à concurrence de 544 501 \$ et s'engage à soumettre une proposition d'investissement pour approbation au Conseil municipal;

5516-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Tony Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations de la Commission des loisirs.

De conserver les sommes non dépensées au 21 septembre 2017.

D'attendre les propositions d'investissement de la Commission des loisirs pour statuer.

6.D. BLOC SANITAIRE MOBILE - AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QUE lors d'activités sporadiques de la Municipalité, il est nécessaire de louer des toilettes chimiques et que parfois le bloc sanitaire mobile de M. Carl Bouchard est utilisé;

CONSIDÉRANT QUE M. Bouchard offre de vendre ce bloc sanitaire mobile au montant de 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la proposition a été analysée lors de la rencontre du 27 septembre 2017 de la Commission des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs a recommandé l'achat du bloc sanitaire mobile pour un montant de 500 \$ qui pourra servir lors des activités sporadiques et éviter la location de toilette chimique;

5517-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la recommandation de la Commission des loisirs et d'acheter, de monsieur M. Carl Bouchard, le bloc sanitaire mobile au montant de 500 \$.

6.E. AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE - APPUI À LA RÉALISATION

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 5258-2016, la Municipalité d'Hébertville appuie le projet d'aménagement de la cour d'école, qui pourra servir à la population;

CONSIDÉRANT la demande déposée le 21 septembre 2017, par l'école primaire St-Joseph, qui sollicite la main-d'œuvre pour le déplacement de deux modules de jeux (gros modules de jeux 5-12 ans et l'araignée) et leur installation sur le nouvel emplacement, ainsi que la réalisation d'un terrain de mini-soccer;

CONSIDÉRANT QUE les jeux et le terrain de mini-soccer seront installés sur les terrains devenant la propriété de la Municipalité suite aux échanges entre la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour le projet, l'école prévoit compléter les clôtures (entre la patinoire et la piste d'athlétisme), installer un troisième module de jeux, un espace de mini-soccer et l'ajout d'un système de caméras de surveillance;

5518-2017

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyée par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De fournir la main-d'œuvre pour déplacer et installer les structures de jeux (gros modules de jeux 5-12 ans et l'araignée), sur les terrains prochainement propriété de la Municipalité, ainsi que la réalisation d'un terrain de mini-soccer. Le matériel et la quincaillerie nécessaires au déplacement et l'installation des structures sont sous la responsabilité de l'école Saint-Joseph.

6.F. CAMPING LAC-VERT - APPROBATION DE LA TARIFICATION 2018

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été discuté lors de la rencontre avec les conseillers en loisirs, le 29 août 2017;

CONSIDÉRANT les augmentations de tarif en 2017 de 5 % pour les locations journalières et la hausse à 1 300 \$ taxes incluses pour la tarification saisonnière;

5519-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté appuyé, par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De maintenir la tarification 2018 aux mêmes tarifs que 2017.

7. URBANISME

Aucun point à l'ordre du jour.

8. DONS ET SUBVENTIONS

5520-2017

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

8.A. MAISON DES JEUNES LA ZONE - DEMANDE DE GRATUITÉ DU GYMNASE POUR LA SAISON 2017-2018

La Maison des jeunes La Zone demande la gratuité du gymnase à l'école primaire pour une séance de sports tous les mardis et une pratique d'improvisation tous les mercredis. Accordé.

8.B. TEL-AIDE - INVITATION À UN COCKTAIL-BÉNÉFICE

L'organisme invite la Municipalité à un cocktail-bénéfice qui se tiendra le jeudi 16 novembre 2017, à 18 h au Centre culturel d'Alma. L'achat d'un billet est autorisé au montant de 75 \$.

8.C. CLUB OPTIMISTE D'HÉBERTVILLE - INVITATION VINS ET FROMAGES

L'organisme invite la Municipalité à une soirée vins et fromages qui se tiendra le samedi 28 octobre 2017, à 18h à la salle Amithèque. L'achat de 4 billets est autorisé au montant de 60 \$ chacun.

8.D. PATRIOTES BANTAM BB - DEMANDE DE COMMANDITE 2017-2018

La demande est refusée.

8.E. LE PRISME CULTUREL - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La demande est refusée.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre domaines
- MADA pour formulaire à remplir
- Séance spéciale du Conseil
- Comité des loisirs pour la fête de la Reconnaissance
- Journée internationale des aînés
- Séance spéciale du Conseil
- Comité de finances

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il a assisté aux rencontres et activités suivantes :

- Rencontre domaines
- Regroupement Office municipale Secteur Sud
- Séance spéciale du Conseil
- Rencontre d'information pour analyse regroupement de services avec Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Rallye culturel des Aulnaies

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Rencontre domaines
- Comité du Festiballe
- Séance spéciale du Conseil
- Comité des loisirs

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Conseil d'administration Pionniers
- Séance spéciale du Conseil
- Régie intermunicipale en sécurité Incendie Secteur Sud
- Congrès annuel FQM

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a participé à la rencontre suivante :

- Rencontre domaines
- Comité de finances

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :

Le conseiller M. Yves Rossignol informe que le mois de septembre fut entièrement consacré à sa famille.

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Rencontre avec représentants des Domaines Re : Recommandation de nos vérificateurs
- Lancement saison bibliothèque
- Signature contrat d'achat des actifs du Mont Lac-Vert
- Conseil d'administration tourisme Alma Lac-Saint-Jean
- Rencontre à Hébertville-Station Dossier Travail de milieu
- Souper soirée financement Croix rouge à la Fromagerie Ménard
- Tournoi de golf partenaire-reconnaissance Saint-Gédéon
- Visite terrain Mont Lac-Vert pour projet sentier multiusage
- Assemblée générale annuelle Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Comité médecin
- Conférence de presse finale Jeux du Québec, 240 000 \$ à la Fondation Alexis le trotteur

- Soirée reconnaissance des Ambassadeurs tourisme
- Dîner d'affaires avec Madame Roxane Thibault, présidente Commission scolaire du Lac-Saint-Jean dans le dossier du débarcadère
- Montée des héros 4^{ème} édition Remise des médailles
- Rencontre avec Maire et directeur général de Métabetchouan Lac-à-la-Croix
 - Dossier route collectrice rang2/rang Caron
 - Dossier ressources humaines
- Ouverture de soumissions dossier Travaux majeurs Pavillon principal Mont Lac-Vert
- Entrevue avec Radio Canada Maires/Maïresses qui ne se représentent pas
- Séance spéciale du Conseil
- Conseil d'administration Régie intermunicipale en sécurité Incendie Secteur Sud
- Séance régulière et plénier de la MRC
- Congrès annuel FQM
 - Village Relais
 - Séance d'information de la SQ
 - Gala et soirée réseautage
- Plusieurs citoyens rencontrés
 - Troubles du voisinage
 - Flaques d'eau stagnante
 - Peu de présence policière
 - Vandalisme

Madame Lavoie lit également le message suivant :

« En terminant ce rapport, je tiens à remercier publiquement la population qui m'a fait confiance durant ces années. Merci aussi aux employés, aux membres du Conseil.

Il y a quelques dossiers pour lesquels je suis fier de leur réalisation, soit :

- Le dossier de la digue Ouiqui, où un règlement interdit le camping dans le secteur;
- Le dossier de cession de la bâtisse des Chevaliers de Colomb devenue Salle Multifonctionnelle suite à des améliorations notables;
- Le protocole d'échange d'immeubles avec la Commission Scolaire qui se verra complété d'ici peu;
- L'achat des actifs du Mont Lac-Vert;
- Le rayonnement d'Hébertville à titre de Village-Relais et pour ses Fleurons;
- L'accueil des Jeux du Québec où notre montagne avait TROP de neige pour la tenue d'une compétition de glisse. Une première pour les jeux d'hiver;
- La gestion des mesures d'urgence lors de la tornade et les différentes démarches qui ont suivi, y compris la rencontre avec les sinistrés, les visites terrain.

D'autres projets sont sur la table et pourront être envisagés dans les prochains budgets dont :

- La déphosphatation de nos étangs;
- L'aqueduc dans les rangs Saint-Isidore et Saint-André;
- La caserne Incendie

- L'asphaltage de la route collectrice d'Hébertville/Hébertville-Station
- L'amélioration des chaussées de nos routes, rues et rangs.

Et tout autre dossier ayant pour but l'amélioration des services à la population, et ce, sans compter les projets, idées, suggestions et/ou recommandations pouvant émerger des différents niveaux de gouvernement et ses ministères. Une roue sans fin quoi.

Alors, merci. »

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - PROGRAMME PSL 2018 - DÉPÔT D'UNE LETTRE SUIVI AU BUDGET 2018

Le conseiller M. Marc Richard dépose la lettre pour le programme PSL 2018. Le tout sera transféré au budget 2018.

10.B. RÈGLEMENT 486-2016 - APPLICATION ET MANDAT POUR SERVICES CONSEILS JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit veiller au respect de son Règlement numéro 486-2016 et que celle-ci peut effectuer toute enquête à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 142 du Code municipal du Québec stipule (L.R.Q. c. C-27.1) que le chef du conseil exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur les affaires de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les termes de l'article 8 du Règlement # 486-2016 confèrent un pouvoir de sanctionner à la Municipalité;

5521-2017

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la firme Gaudreault, Saucier, Simard SENC à émettre des conseils juridiques à la directrice générale par intérim et à entreprendre les procédures nécessaires, le cas échéant, afin d'assurer le respect de son Règlement numéro 486-2016.

D'autoriser la directrice générale par intérim à mettre en place des mesures de contrôle afin que le Règlement # 486-2016 soit respecté.

D'obtenir un compte-rendu de la directrice générale par intérim sur demande du conseil municipal.

10.C. MOTION DE FÉLICITATIONS - MONTÉE DES HÉROS

Madame la mairesse Doris Lavoie présente une motion de félicitation s pour le Comité organisateur de la Montée des Héros. Cette activité a permis de recueillir plus de 72 000 \$ pour la Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma avec près de 800 participants.

Bravo à l'équipe ainsi qu'aux bénévoles qui ont fait de cette 4^{ème} édition un franc succès.

11. LISTE DES COMPTES

11.A. LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

5522-2017

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 265 119,37 \$.

11.B. LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

5523-2017

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 59 900,54 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Fréquence de remplacement des lampes de rues
- Amélioration demandée pour la chaussée de la route des Savard et à l'intersection du rang Sainte-Anne
- Débarcadère (projet avec l'école)
- Office municipal d'habitation quelques précisions
- Argent non dépensé du projet des plaines vertes
- Budget du camping
- Règlement 486-2016 code d'éthique

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

Monsieur Jean-Paul Ouellet tient à remercier publiquement les membres du Conseil pour leur collaboration à la vie civile. Le Conseil en prend bonne note. Merci.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Marc Richard propose de lever l'assemblée, à 21h08.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

KATHY FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM